SIMPLON FOUNDATION

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008

55 rue de Vincennes

93100 Montreuil

FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

SIMPLON FOUNDATION

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008

55 rue de Vincennes

93100 Montreuil

FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au conseil d'administration du fonds de dotation SIMPLON FOUNDATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation SIMPLON FOUNDATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Deloitte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 juillet 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 13
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	Total I				
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	290 983		290 983	352 121
	Autres	312 572		312 572	20 100
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 960 267		1 960 267	1 530 575
	Charges constatées d'avance (2)	2 056		2 056	
	Total II	2 565 878		2 565 878	1 902 796
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**				
	Ecarts de conversion actif **(V)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 565 878		2 565 878	1 902 796

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 13
FONDS PROPRES	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		
	Situation nette (sous total)	15 000	15 000
	Fonds propres consomptibles	1 817 880	1 389 647
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 832 880	1 404 647
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	732 999	498 149
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	732 999	498 149
	Ecarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 565 878	1 902 796

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 498 149

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	1 378 582	2 929 397	-1 550 814	-52.94
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	1 378 582	2 929 397	-1 550 814	-52.94
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	56 386	1 768 814	-1 712 428	-96.81
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 322 197	1 152 783	169 413	14.70
Aides financières		7 800	-7 800	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total II	1 378 582	2 929 397	-1 550 814	-52.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 378 582	2 929 397	- 1 550 814	- 52.94
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 378 582	2 929 397	- 1 550 814	- 52.94
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 13
PRODUITS		
Bénévolat	144 244	176 337
Prestations en nature	19 591	40 000
Dons en nature		
TOTAL	163 834	216 337
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	144 244	176 337
Personnel bénévole		
Prestations	19 591	40 000
TOTAL	163 834	216 337

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Charges à payer x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 565 878.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 378 582.45 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Objet social : promouvoir un numérique solidaire, inclusif et éco responsable au service de l'homme et de la nature. En France comme à l'international, Simplon Foundation soutient ou opère, des programmes et des projets d'intérêt général sur les champs social, éducatif et humanitaire.

Nature et périmètre des missions sociales réalisées : L'activité principale : l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle par l'acquisition de compétences numériques, ayant comme objectif l'entrée en "parcours vers un emploi durable dans les métiers du numérique (ou utilisant le numérique)" avec des programmes distingués par catégories de cible afin de répondre à leurs freins spécifiques, dont les deux programmes suivants :
- Programme Hackeuses et Hackeuses IA : Programme de féminisation des métiers de la transformation numérique / projet pluriannuel
- Programme Refugeeks : Programme d'accès aux droits numérique et cours de français pour les personnes réfugiées / projet pluriannuel

Moyens mis oeuvre :
En 2021, Simplon Foundation n'a pas encore de salarié. Afin de lui permettre de mener à bien ses actions, le Fond a les moyens d'action suivants
1. Prestations de service effectuées par des opérateurs sociaux
2. Un groupement de moyens à prix coûtant entre les 3 entités de l'écosystème (Simplon Foundation / Simplon.asso / Simplon.co) avec l'activation d'une convention de groupement; Conformément à la législation applicable auxdits groupements, l'article 4.2 de la convention de groupement stipule que les sommes qui sont réclamées aux membres du groupement, au titre des services rendus, correspondent exactement à la part respective de chacun dans les dépenses communes, sans qu'il puisse en résulter aucune perte, ni aucun profit.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir sans que la continuité d'exploitation soit

ANNEXE

compromise

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Société Simplon Foundation
93100 MONTREUIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Situation nette	15 000				15 000
Fonds propres consomptibles	1 389 647		1 806 815	1 378 582	1 817 880
TOTAL I	1 404 647		1 806 815	1 378 582	1 832 880

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	603 556	603 556	
Charges constatées d'avance	2 056	2 056	
TOTAL	605 611	605 611	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	732 999	732 999		
TOTAL	732 999	732 999		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 511
Total	18 511

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	687 480
Total	687 480